

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Implantation de 2 centrales d'enrobage sur la commune principale de l'AIOT Rue du Berger 91320 WISSOUS.

La référence de votre dossier est A-4-NNPYDM40WM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/03/2024 à 09h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **44206206300023**

Organisme : **EVOLUTYS**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **70980209401148**

Raison sociale **EIFFAGE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 PLACE VELIZY-VILLACOUBLAY

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Signataire

Qualité : **Directeur Grands travaux enrobés**

Référent

Fonction : **Directeur travaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Implantation de 2 centrales d'enrobage**

Description des activités :

Le présent projet s'inscrit dans le cadre des travaux de rénovation de la piste 2 de l'aéroport d'Orly. A cet effet, EIFFAGE prévoit l'implantation de deux centrales d'enrobage et de zones de stockage de granulats. Le site sera soumis à Enregistrement au titre des rubriques 2521, 2517 (dossier d'Enregistrement déposé en Septembre 2023, complété en Octobre et en Novembre 2023), et à Déclaration au titre des rubriques 2910, 4801, 4718 et 4734. Le terrain, propriété des Aéroports de Paris (ADP), est localisé sur les communes de Wissous (91 320) et Paray-Vieille-Poste (91 550). Le site d'exploitation, d'une superficie totale de 56 800 m², occupera partiellement les parcelles cadastrales n°80 section 0M et 82 section 0L de la commune de Wissous (91) et n°3 section AB de la commune de Paray-Vieille-Poste (91). L'implantation de zones de stockages de granulats et d'agrégats d'enrobés est également prévue. L'activité au niveau du site sera la suivante : - Réception des granulats et hydrocarbures par camions, - Déchargement, - Stockage, - Chargement du poste d'enrobage, - Enrobage, - Expédition de l'enrobé par camion à destination du chantier. Les installations présentes dans le périmètre d'exploitation seront les suivantes : - 2 centrales d'enrobage, - des îlots de stockage de matériaux inertes (agrégats, granulats) Le terrain comprendra également : - un parking poids-lourds, - des voiries, - un laboratoire de contrôle qualité, - une base de vie. A noter : il n'y aura pas de travaux de démolition ou de nivelage sur le site, les installations seront acheminées par poids lourds et montées puis démontées et évacuées à la fin de la production. La durée prévisionnelle d'exploitation sera au maximum de 1 an

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue du Berger

91320 WISSOUS

X : 651946

Y : 6846804

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- 91550 PARAY VIEILLE POSTE

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.722 MW	DC	
4801	4801-2	Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Quantité susceptible d'être présente 266 t	D	
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	20 t	DC	
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 55.1 t	DC	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 5.68 ha	D	Absence de rejet directe dans un cours d'eau

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le recyclage des fraisats et déchets d'enrobés bitumineux, des fines, etc. et leur réinjection dans le process permettra d'éviter les déchets de production. Des déchets assimilables aux ordures ménagères et des déchets dangereux (huiles, contenants et chiffons souillés, effluents sanitaires, boues du séparateur d'hydrocarbures...) seront produits. Ces déchets seront stockés puis évacués et valorisés. La traçabilité et le suivi des déchets seront gérés en interne : contrôle des prestataires, bordereaux de suivi des déchets réalisés sur la plateforme TrackDéchets. Conformément à la réglementation en vigueur, les sociétés chargées du transport et de l'élimination des déchets seront titulaires des autorisations requises.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le site se situe à environ 220 m au sud de la caserne des pompiers de l'aéroport d'Orly. Un accès au site est possible par le Nord et par le Sud. Le poteau incendie le plus proche se situe à 150 m de l'entrée du site >100 m Par conséquent, des citernes souples d'eau seront prévues afin d'assurer la lutte contre l'incendie sur site. Pour assurer une lutte efficace contre l'incendie et optimiser l'intervention des moyens de secours extérieurs, les moyens de lutte suivants seront prévus sur le site : - citerne souple de volume 120 m3, à moins de 100 m des installations à risques, munie d'un raccord pompier conforme aux normes en vigueur - extincteurs de classe adaptée à proximité des installations concernées par le risque incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation sera dotée d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours (type téléphone).

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **16771424**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Enregistrement 2521-2517 Orly

10/11/2023

**Organisme
en charge
de l'
instruction**
DRIEAT IF
/UD91

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)